

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 3 mars 2026

Délibération n°
20260303-04

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. DELEVAUX Jean-Jacques, M. BOCHATON, Mme LAINÉ Delphine, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
17 février 2026

Absents : M. COLLIARD Ervé (pouvoir à M. BOCHATON Philippe), M. COLLIARD Jean-François.

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 4 MARS 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

- 4 MARS 2026

Le Maire

Georges BLANC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote, par chapitre, le budget primitif 2026 et les différents budgets annexes qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

<u>Budget principal :</u>	Fonctionnement : 2 900 276.73 €
	Investissement : 4 383 168.15 €

<u>Budget Maison de Services :</u>	Fonctionnement : 97 475.54 €
	Investissement : 51 377.24 €

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 3 mars 2026

Le Maire

Georges BLANC

Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS

COMMUNE DE LARRINGES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1/ Éléments de contexte

La population totale de la commune de LARRINGES est de 1 631 habitants pour une superficie de 8,07 km² et compte 42 résidences secondaires. La commune possède de nombreux équipements : 1 école de 180 élèves, une crèche, une maison de santé, une épicerie, un salon de coiffure, 15 logements locatifs, 4 gîtes, 4 studios, ainsi que des terres agricoles.

La commune fait partie de la communauté de communes du PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE.

Outre le budget principal, la commune gère 1 budget annexe : la maison de services.

2/ Priorités du budget 2026

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 4 032 097.31 €. Les principales réalisations prévues sont :

- La révision du P.L.U.
- L'extension de l'école et la restructuration de son quartier

3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, logement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses prévisionnelles	2026	Recettes prévisionnelles	2026
011 Charges à caractère général	903 869.13 €	70 Produits des services, domaine	140 070.00 €
012 Charges de personnel	563 000.00 €	73 Impôts et taxes	150 000.00 €
014 Atténuations de produits	63 000.00 €	731 Fiscalité locale	826 300.00 €
65 Autres charges de gestion courantes	190 702.00 €	74 Dotations, subventions	218 500.00 €
66 Charges financières	25 000.00 €	75 Autres produits gestion courante	200 468.69 €
67 Charges exceptionnelles	6 000.00 €	76 Produits financiers	3 645.82 €
68 Dotations aux amortissements	35 000.00 €	77 Produits exceptionnels	0.00 €
Dépenses d'ordre	1 113 705.60 €	013 Atténuation de charges	1 000.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	1 360 292.22 €
Total	2 900 276.73 €	Total	2 900 276.73 €

Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dépenses prévisionnelles	2026	Recettes prévisionnelles	2026
20 Immobilisations incorporelles	41 000.00 €	13 Subventions	604 050.00 €
204 Subvention d'équipement	0.00 €	16 Emprunts, cautions	1 888 802.37 €
21 Immobilisations corporelles	167 446.03 €	10 FCTVA, Taxe aménagement	28 000.00 €
23 Immobilisations en cours	3 823 651.28 €	024 Ventes	0.00 €
16 Emprunts, cautions	124 000.00 €	27 Autres créances immobilisées	10 741.22 €
10 Fonds divers	1 500.00 €	Recettes d'ordre	1 138 705.60 €
001 Déficit reporté	225 570.84 €	Affectation compte 1068	712 868.96 €
Dépenses d'ordre	0.00 €	001 Excédent reporté	0.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €		
Total	4 383 168.15 €	Total	4 383 168.15 €

4 / Consolidation des budgets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	2 900 276.73 €	2 900 276.73 €	4 383 168.15 €	4 383 168.15 €
Maison de services	97 475.54 €	97 475.54 €	51 377.24 €	51 377.24 €
TOTAL	2 997 752.27 €	2 997 752.27 €	4 434 545.39 €	4 434 545.39 €

5 / Niveau des taux d'imposition

Le produit attendu de la fiscalité locale n'étant pas encore connu à ce jour, les taux d'imposition 2026 seront adoptés lors du prochain conseil municipal. A titre d'information, les taux 2025 étaient :

Taxe foncière sur le bâti : 27.81%

Taxe foncière sur le non bâti .. : 89.10%

Taxe d'habitation : 17.03%

6 / Les principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population
1 761 571.13 € / 1631 habitants = **1 080.06 €**
- Produit des impositions directes/population
826 300.00 € / 1631 habitants = **506.62 €**
- Recettes réelles de fonctionnement / population
1 539 984.51 € / 1631 habitants = **944.20 €**

- Encours de la dette / population au 31/12/2025
1 106 968.70 € / 1631 habitants = **678.71 €**
- Désendettement (frais financiers/remboursement du capital de la dette) = **20.16%**
- Epargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) = **770 022.46 €**
- Epargne nette (Epargne brute – capital de la dette) = **646 022.46 €**

7 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2026, la commune emploie 13 agents titulaires. Le montant prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2026 s'élève à 563 000.00 € comprenant les charges de :

- Personnel titulaire : 273 000.00 €
- Cotisations sociales : 177 000.00 €
- Autres (assurance, FNC, visites obligatoires) : 113 000.00 €

Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 31.96%

Fait à Larringes, le 4 mars 2026

Le Maire



Georges BLANC